

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE NOM DE DOMAINE

Le service WIZBOO est proposé par la Société AXIATEL :  
Siège social : 130 -190 BD DE VERDUN - 92413 COURBEVOIE CEDEX  
Capital social : 1.003.172,00 €  
Code APE : 6311Z.  
N° Siret : 52398079500018  
Tél. : 0805 200 300  
Mail : contact@wizboo.com  
URL: www.wizboo.com

### ARTICLE 1. OBJET DES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

1.1 Les présentes conditions particulières de vente de nom de domaine (ci-après CPV-ND) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société AXIATEL, en sa qualité d'intermédiaire technique, fournit au Client la prestation d'enregistrement et de gestion du nom de domaine choisi par le Client pour son site internet et incluse dans le service WIZBOO (ci-après WIZBOO), marque propriété de la Société AXIATEL, que le Client accepte sans réserve ni restriction.

1.2 Les présentes CPV-ND complètent les conditions générales de vente (CGV) du service WIZBOO et sont applicables en concomitance avec ces dernières.

### ARTICLE 2. OBJET DU SERVICE NOM DE DOMAINE DE WIZBOO

2.1 Comme défini dans les conditions générales de vente, WIZBOO permet au Client, selon une offre prédéterminée, de créer un site internet de présentation de son entreprise et/ou de son activité, de modifier le site ainsi créé, de publier le site sur le web sous un nom de domaine propre et d'héberger le site sur les serveurs mutualisés de la Société AXIATEL ou sur des serveurs mutualisés d'hébergeurs partenaires de la Société AXIATEL.

2.2 Il est précisé que le service WIZBOO proposé par la Société AXIATEL vise à simplifier les différentes démarches obligatoires pour la création d'un site internet professionnel, en les regroupant au sein d'une même et unique solution déclinée selon différentes offres.

2.3 Par l'acceptation des présentes CPV-ND, le Client mandate la Société AXIATEL pour :

- la vérification de la disponibilité du nom de domaine choisi par le Client ;
- l'enregistrement du nom de domaine disponible auprès du Bureau d'enregistrement BookMyName habilité par l'AFNIC ;
- la gestion administrative du nom de domaine ;
- le cas échéant, le renouvellement annuel de l'enregistrement du nom de domaine.

2.4 Le client dispose à tout moment de la possibilité de gérer lui-même son nom de domaine indépendamment du reste du service Wizboo. A cet effet, le Client doit envoyer un email à contact@wizboo.com afin d'obtenir la communication de ses identifiants auprès du Bureau d'enregistrement BookMyName habilité par l'AFNIC. Le Client gérera lui-même son nom de domaine via l'interface www.bookmyname.com en devenant le contact administratif, technique et de facturation. Dès l'engagement de ce processus la gestion du nom de domaine se désolidarise du reste du service WIZBOO et devient indépendante de ce service.

2.5 La souscription au service WIZBOO ainsi que le paiement de ce service implique l'acceptation sans réserve ni restriction des présentes CPV-ND.

### ARTICLE 3. DÉFINITIONS

Les termes ci-dessous, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel dans les présentes CPV-ND, ont la définition suivante :

- « **AFNIC** » : désigne l'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération, autrement dit le gestionnaire (aussi appelé registre ou registry) de la base de données des noms de domaine géographiques .fr (France métropole) et .re, .pm, .tf... (DOM ROM), définissant les chartes de nommage pour ces extensions.
- « **Base Whois** » : désigne une base de données avec un moteur de recherche permettant de connaître les informations relatives au titulaire d'un nom de domaine, en particulier sa disponibilité, et donnant lieu à un extrait Whois.
- « **Bureau d'enregistrement habilité** » : désigne un organisme (aussi appelé registrar) dûment habilité par les autorités de tutelle ou par les Registres (AFNIC par exemple), assurant la gestion des noms de domaine au niveau national. La Société AXIATEL demande l'enregistrement des noms de domaine disponibles selon le choix et pour le compte du Client auprès du Bureau d'enregistrement BookMyName.
- « **Charte de nommage** » : désigne l'ensemble des règles administratives édicté par l'AFNIC et encadrant l'enregistrement des noms de domaine selon leur extension.
- « **Client** » : désigne toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public ayant la capacité légale de souscrire le contrat de vente de services proposé par la Société AXIATEL.
- « **Espace Client** » : désigne une page internet privative à laquelle le Client accède après identification sur le site [www.wizboo.com](http://www.wizboo.com) et qui contient l'ensemble des informations intéressant le Client.
- « **Extrait Whois** » : désigne les informations fournies par le déposant d'un nom de domaine et qui constituent sa fiche d'identité.
- « **Nom de domaine** » : désigne la traduction en lettres de l'adresse IP du site internet du Client, dont l'achat auprès du Bureau d'enregistrement habilité BookMyName est inclus dans les offres proposées par la Société AXIATEL.
- « **Notification** » : désigne le courrier électronique envoyé soit par la Société AXIATEL, soit par le Client, pour toute signification d'un événement (demande d'enregistrement du nom de domaine, arrivée à terme de l'engagement, modifications des CGV, préavis de résiliation, etc.).
- « **Offre** » : désigne l'ensemble des prestations indissociables mis à la vente par la Société AXIATEL définies au point 2.3 des présentes CPV-ND.
- « **Site internet** » : indifféremment nommé « site internet », « site web » ou « site en ligne », désigne l'ensemble des pages créé par le Client et publié sur internet par le biais de Wizboo Builder.

### ARTICLE 4. CHOIX DU NOM DE DOMAINE

4.1 Dès la commande de l'Offre choisie d'utilisation du service WIZBOO, le Client peut définir le nom de domaine de son site internet qui, comme indiqué dans les CGV, est enregistré sous la forme [www.nom-choisi-par-le-Client.extension](http://www.nom-choisi-par-le-Client.extension). Si le Client ne choisi pas son nom de domaine dès la commande, ce dernier demeurera sous la forme provisoire <http://nom-choisi-par-le-Client.wizboosite.com>. Le Client pourra choisir son nom de domaine définitif à tout moment avant ou après la mise en ligne de son site internet par le biais de son Espace Client, au cours de la période d'abonnement.

4.2 Le Client est seul responsable du choix de son nom de domaine et s'engage à ce que ce choix respecte l'ensemble des dispositions légales en vigueur au jour de l'enregistrement dudit nom de domaine au Bureau d'enregistrement habilité, et plus précisément les dispositions relatives à la répression :

- de l'apologie des crimes contre l'humanité ;
- de l'incitation à la haine raciale ;
- de la pornographie infantine

- de l'incitation à la violence
- des atteintes à la dignité humaine ;
- des atteintes à la propriété intellectuelle.

4.3 Le Client garantit qu'il dispose de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle nécessaires ainsi que des autorisations requises de tout intéressé dans le choix de ce nom de domaine.

4.4 La Société AXIATEL se réserve le droit de refuser de faire enregistrer un nom de domaine qui lui semble contraire aux dispositions citées au point 4.2.

#### **ARTICLE 5. EXTENSION DU NOM DE DOMAINE**

5.1 Le Client doit choisir une extension de nom de domaine, cette sélection n'entraînant aucune modification dans le prix de l'offre choisie.

5.2 Seules les extensions en « .com », « .fr », « .net », « .org » et « .biz » sont autorisées dans les offres WIZBOO.

5.3 L'extension .fr est soumise à une charte de nommage spécifique édictée par l'AFNIC, que le Client peut trouver à l'adresse suivante <http://www.afnic.fr/data/chartes/charte-fr-2010-01-01.pdf>.

5.4 Conformément à ces dispositions, l'enregistrement et le transfert d'un nom de domaine avec une extension en .fr sont strictement réservés :

- aux personnes morales dont le siège social ou l'adresse d'un établissement est situé en France et qui sont identifiables au travers des bases de données électroniques dont Infogreffe (et ses dérivés), le RNCS, le répertoire SIRENE, RefAsso et le BODACC ;
- aux institutions et services de l'État, les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements ;
- aux personnes physiques majeures ou personnes morales qui sont titulaires d'une marque déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle ou titulaire d'une marque communautaire ou internationale enregistrée visant expressément le territoire français, identifiables au travers de bases de données électroniques dédiées aux marques ;
- aux personnes physiques majeures ayant une adresse en France.

5.5 Le Client certifie être éligible à l'enregistrement d'un nom de domaine avec l'extension .fr tel que défini par la charte de nommage de l'AFNIC au jour de la commande d'une offre WIZBOO.

#### **ARTICLE 6. DISPONIBILITE DU NOM DE DOMAINE**

6.1 Dès réception de l'intégralité du paiement du service WIZBOO, la Société AXIATEL effectue la vérification de la disponibilité du nom de domaine choisi par le Client dans la base Whois. La Société AXIATEL attire l'attention du Client sur le fait que la disponibilité d'un nom de domaine dans la base Whois n'est donnée qu'à titre indicatif et ne peut valoir offre d'enregistrement, du fait d'un délai variable de mise à jour des enregistrements de noms de domaine par le Bureau d'enregistrement habilité.

6.2 Si le nom de domaine choisi par le Client est indisponible, la Société AXIATEL le notifie au Client qui devra choisir un nouveau nom de domaine.

6.3 Si le nom de domaine choisi par le Client est disponible, la Société AXIATEL l'enregistre immédiatement auprès du Bureau d'enregistrement habilité et le notifie au Client.

## **ARTICLE 7. PROPRIETE DU NOM DE DOMAINE**

7.1 En confirmant sa commande, le Client mandate la Société AXIATEL pour que cette dernière enregistre le nom de domaine choisi auprès du Bureau d'enregistrement habilité au nom et pour le compte du Client. Le nom de domaine choisi appartient donc exclusivement au Client ou, le cas échéant, à la personne physique ou morale pour laquelle la propriété est déclarée auprès de la Société AXIATEL.

7.2 Le Client garantit l'exactitude, la sincérité et la fiabilité des informations fournies et, le cas échéant, mises à jour, qu'il transmet à la Société AXIATEL pour alimenter la base Whois.

7.3 Le Client pourra vérifier ces informations sur la propriété du nom de domaine choisi en consultant la base Whois à l'adresse <http://www.online.net/outils/whois.html>.

7.4 Si le Client fournit une licence d'exploitation du nom de domaine à un tiers, le Client reste responsable de l'usage éventuellement illégal dudit nom de domaine vis-à-vis de la Société AXIATEL.

## **ARTICLE 8. DUREE DE L'ENREGISTREMENT DU NOM DE DOMAINE**

La durée déterminée de l'enregistrement du nom de domaine est de un (1) an à compter de la réception par le Client d'une notification de la Société AXIATEL lui signifiant la confirmation de l'enregistrement du nom de domaine choisi auprès du Bureau d'enregistrement.

## **ARTICLE 9. RENOUELEMENT DE L'ENREGISTREMENT DU NOM DE DOMAINE**

9.1 Au terme de la période annuelle d'enregistrement du nom de domaine, le renouvellement de cet enregistrement auprès d'Online SAS (Bookmyname est un site édité par la société Online SAS) s'effectue automatiquement après renouvellement de l'offre de service Wizboo effectué auprès de la Société AXIATEL. Pour de plus amples informations, le Client doit se reporter à l'article 12 des conditions générales de vente (CGV) du service Wizboo.

9.2 Dès la réception du paiement du renouvellement de l'offre de service Wizboo, la Société AXIATEL, du fait du mandat donné par le Client, effectue toutes les démarches de renouvellement de l'enregistrement du nom de domaine auprès du Bureau d'enregistrement habilité.

9.3 En cas d'absence de paiement avant la date d'expiration du nom de domaine, WIZBOO ne sera pas responsable des risques pouvant être encourus du fait de cette absence de paiement, tels que notamment le blocage du nom de domaine par le Bureau d'enregistrement ou la perte de ce nom de domaine.

9.4 En cas d'absence de paiement du renouvellement de l'offre de service Wizboo selon les exigences précisées au sein des conditions générales de vente (CGV) du service Wizboo, le nom de domaine sera détruit sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par le Client.

## **ARTICLE 10. PROPRIETE ANTERIEURE ET TRANSFERT SORTANT D'UN NOM DE DOMAINE**

10.1 Tel que défini dans les conditions générales de vente (CGV), le service WIZBOO vise à simplifier les différentes démarches obligatoires pour la création d'un site internet professionnel, en les regroupant au sein d'une même et unique solution déclinée selon différentes offres. Cependant, si le Client est déjà propriétaire d'un nom de domaine enregistré auprès d'un autre Bureau d'enregistrement, l'entière gestion de ce nom de domaine, complètement autonome du service WIZBOO, reste à la charge du Client.

10.2 Sauf si le Client a d'ores et déjà utilisé la faculté de gestion directe de son nom de domaine proposée ci-avant au sein de l'article 2.2, ce dernier doit demander au terme de l'engagement avec la Société AXIATEL, le transfert sortant de son nom de domaine directement au Bureau d'enregistrement ONLINE SAS, partenaire de la Société AXIATEL, vers un autre Bureau d'enregistrement de son choix.

Cette opération doit être effectuée directement par le Client en ligne sur le site internet [www.bookmyname.com](http://www.bookmyname.com) du Bureau d'enregistrement ONLINE SAS.

10.3 De la même manière, le Client peut demander le changement d'identité du déposant du nom de domaine sur le site internet [www.bookmyname.com](http://www.bookmyname.com) du Bureau d'enregistrement ONLINE SAS.

10.4 Afin de procéder aux opérations visées aux points 10.2 et 10.3 précité, le Client doit envoyer un email à [contact@wizboo.com](mailto:contact@wizboo.com) afin d'obtenir la communication de ses identifiants auprès du Bureau d'enregistrement BookMyName habilité par l'AFNIC. Le Client deviendra alors le seul contact administratif, technique et de facturation. Dès l'engagement de ce processus la gestion du nom de domaine, la gestion dernier se désolidarise du reste du service WIZBOO et devient indépendante de ce service.

## **ARTICLE 11. TARIFS ET PAIEMENT**

11.1 Le service d'enregistrement et de gestion du nom de domaine choisi par le Client est inclus dans le prix de l'Offre choisie, défini à l'article 10 des conditions générales de vente (CGV).

11.2 Le choix du Client entre les extensions en .com, .fr, .net, .org ou .biz ne modifie pas le prix de l'offre choisie.

11.3 L'enregistrement du nom de domaine choisi par le Client n'est effectué par la Société AXIATEL qu'après paiement intégral du prix de l'offre en ligne.

## **ARTICLE 12. FORMALITES ÉLECTRONIQUES ET PREUVE**

Le Client et la Société AXIATEL reconnaissent que les récapitulatifs de Commande, les Accusés de réception et les Notifications (notamment les mises en demeure) se feront exclusivement sous forme d'écrits électroniques, comme le permet la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique ainsi que les articles 1316-1 et 1316-3 du code civil.

## **ARTICLE 13. LIMITATION DE RESPONSABILITE DE LA SOCIETE AXIATEL**

13.1 La Société AXIATEL n'a aucune influence sur le Bureau d'enregistrement habilité et ne garantit pas l'attribution effective du nom de domaine choisi par le Client.

13.2 La Société AXIATEL n'est pas responsable de l'absence de renouvellement de l'enregistrement du nom de domaine en cas du défaut de paiement par le Client.

13.3 La Société AXIATEL n'est pas responsable des mauvaises informations entraînant le rejet de la demande d'enregistrement, voire la suppression, par les autorités de tutelle (type AFNIC) du nom de domaine choisi par le Client.

## **ARTICLE 14. MODIFICATION DES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE**

14.1 La Société AXIATEL est autorisée à modifier les présentes CPV-ND sous réserve de la notification immédiate au Client des articles ainsi modifiés et de la date de prise d'effet de cette modification.

14.2 Le Client sera alors invité à prendre connaissance des nouvelles CPV-ND et disposera d'un délai de vingt-huit (28) jours francs suivant la notification de modification pour s'opposer à leur application.

14.3 A défaut d'opposition dans le délai précité, les nouvelles CPV-ND seront réputées acceptées et entreront en vigueur à la date indiquée dans la notification.

#### **ARTICLE 15. LOI APPLICABLE**

15.1 La Société AXIATEL et le Client conviennent que les présentes CPV-ND sont soumises au droit français.

15.2 En cas de difficulté pour l'interprétation et/ou l'application des CPV-ND, la Société AXIATEL et le Client ont la possibilité de proposer un règlement par procédure amiable avant toute action judiciaire.

#### **ARTICLE 16. CONTACT**

Pour toute question concernant l'utilisation du Service Wizboo, le Client peut entrer en contact avec le service Client accessible à l'adresse [contact@wizboo.com](mailto:contact@wizboo.com) ou par téléphone au prix d'une communication locale.